

NOUVELLES SAHRAOUIES

1976 – 27 FÉVRIER – 2006



NOUVELLES BREVES

21.11.2005

Censure de notre site ARSO

L'accès au site internet ARSO, ainsi qu'à d'autres qui traitent de la question sahraouie, sont inatteignables depuis le Sahara Occidental occupé et le Maroc. L'ARSO en a informé le ministère des Affaires étrangères suisse. Reporters sans frontières a dénoncé cette grave atteinte à la liberté d'expression.

08.12

Incitation au départ

Selon des sources dignes de foi, les contrôles côtiers mis en place par le Maroc pour arraisonner les barques convoyant les immigrés clandestins vers les îles Canaries se sont nettement relâchés ces dernières semaines, permettant ainsi à de nombreux jeunes Sahraouis de fuir le territoire. Des informateurs sur place dénoncent cette mesure, considérée comme une nouvelle manœuvre marocaine pour vider le territoire de sa jeunesse contestataire.

18.12

Pétrole

Le Front Polisario annonce à Londres que six compagnies pétrolières britanniques ont été retenues pour l'attribution de licences d'exploitation pour les 12 lots off shore mis au concours par la RASD.

26.12

Reconnaissance de l'Uruguay

L'Uruguay a annoncé sa reconnaissance officielle de la RASD. Cette reconnaissance est un «message fort à la communauté internationale pour accélérer la décolonisation du Sahara Occidental conformément à la légalité internationale» a indiqué la présidence sahraouie.

28.12

Réaction marocaine

Le Maroc, qui «a appris avec un profond étonnement la reconnaissance de la

RASD par l'Uruguay» a qualifié ce geste d'«acte hostile et inamical» et accusé l'Uruguay de «renier son engagement antérieur d'œuvrer à la recherche d'une solution pacifique, durable et négociée au sein des Nations Unies». Le Maroc a souligné que les arguments de l'Uruguay sont «faibles et incohérents» et que cet acte «constitue un affront au sentiment unanime du peuple marocain».

17.01.2006

Libération de Aminatou Haidar

La prisonnière politique sahraouie et activiste des droits humains, Aminatou Haidar a été mise en liberté par les autorités coloniales marocaines après avoir passé 7 mois en détention dans les pires conditions qui soient à la «prison noire» d'El Ayoun.

Elle avait été arrêtée le 17 juin à l'hôpital d'El Ayoun où elle recevait des soins après avoir été brutalisée en pleine rue par les forces de sécurité marocaines alors qu'elle participait à une manifestation pacifique.

Elle était devenue un symbole des prisonniers politiques sahraouis. Plusieurs parlements, personnalités et organisations internationales soutenaient la cause de cette jeune femme. Une grande fête a été organisée à son honneur.



30 ANS DE LA RASD : 30 ANS DE LUTTES – 30 ANS D'ESPOIRS

Le 27 février 1976, il y a tout juste 30 ans, le peuple sahraoui proclamait, contre vents et marées, la création de sa République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD).

La longue lutte pour son indépendance et sa liberté se réaffirmait alors. L'installation pour beaucoup dans les camps de la région de Tindouf en Algérie et l'organisation d'un gouvernement en exil se précisaient.

A ses côtés dès le début, nous soutenions son juste combat et cherchions à apporter une modeste solidarité pratique à ses très dures conditions de vie. Nous pensions que la communauté internationale soutiendrait le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et nous n'avions jamais imaginé que 30 ans plus tard nous serions toujours sur la brèche.

Quand, en 1976, nous nous rendions dans les camps sahraouis et découvrons les souffrances de ce peuple et sa conviction qu'elles n'étaient que passagères, nous levions notre verre de thé et, en guise de toast, nous répétions «l'année prochaine à El Ayoun», persuadés que ce cauchemar néo-colonial marocain allait vite s'évanouir sous les pressions de l'ONU et des grandes puissances qui, depuis des années, prônaient la libre détermination des peuples.

C'était sans compter sur les manœuvres de Hassan II, la complicité de gouvernements occidentaux et la faiblesse de l'ONU.

Très vite, il a fallu déchanter : ce ne serait pas l'année prochaine, mais l'année suivante puis encore l'année d'après. Avec toujours cet espoir, chevillé au corps, que la dernière échéance arrivait.

Il y eut, entre autres, le retrait de la Mauritanie du conflit en 1979, le cessez-le-feu de 1991, l'organisation du référendum d'autodétermination... A

chaque fois l'espoir renaissait pour, après quelque temps, laisser à nouveau la place au désenchantement matiné d'opiniâtreté, d'esprit de résistance et de persévérance. La lutte continuait.

De notre côté également, nous passions par ces états d'enfièvrement, d'excitation et de fol espoir. En 1991, juste après le cessez-le-feu, n'avions-nous pas entrepris des démarches pour louer une maison à El Ayoun et en faire l'antenne de notre Comité afin d'être sur place pour suivre le processus du référendum et apporter notre aide au peuple sahraoui? Nous voulions partager avec lui ces moments historiques.

30 ans ont maintenant passé depuis le début de cette incroyable saga. Elle n'est pas terminée. Notre solidarité, grâce à votre inépuisable soutien, se poursuit et se poursuivra encore. La cause sahraouie est une cause que l'on ne peut abandonner malgré les avatars, les déceptions, les indignations, les trahisons, les revers ou le désappointement face aux «raisons d'Etat» de ceux qui gouvernent ici et ailleurs.

La cause sahraouie est une cause juste, une cause simple, un cas de décolonisation. Même si l'on voudrait parfois qu'elle prenne d'autres voies et qu'elle se fasse mieux entendre au niveau international. Ce silence qui l'entoure, alors que dans les zones occupées les revendications politiques n'ont jamais été aussi fortes, est de la responsabilité des injonctions étatiques implicites aux médias.

Nous avons besoin de vous comme relais de cette cause, comme soutiens aux hommes et aux femmes courageux et déterminés qui vont célébrer, ce 27 février, les 30 ans de leur Etat. Avec vous nous continuerons de croire que le peuple sahraoui verra ses droits enfin respectés.

Berthier Perregaux, président

COMMUNIQUE OFFICIEL DU CONSEIL NATIONAL PROVISOIRE SAHRAOUI

«Au nom et avec l'aide de Dieu Tout-Puissant, pour répondre à la volonté du peuple arabe, par fidélité à nos glorieux martyrs et pour couronner nos immenses sacrifices, le drapeau de la République Arabe Sahraouie Démocratique flotte aujourd'hui sur le sol de Saguia el-Hamra et Ouadi Dhahab».
Louange à Dieu, Clément et Miséricordieux,

Proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique

Le peuple arabe sahraoui, en rappelant aux peuples du monde qu'ils ont annoncé dans la Charte des Nations unies et dans la Proclamation universelle des Droits de l'Homme ainsi que par le biais de la décision de l'Assemblée Générale 1514 prise lors de sa 15^e session ce qui suit: «Les peuples du monde se déclarent résolus à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Le peuple arabe sahraoui,

- Conscient que des répercussions des conflits découlant du refus de la liberté à ces peuples, où des entraves mises dans leur voie constituent une menace dangereuse pour la paix mondiale.
- Convaincu que tous les peuples jouissent du droit inaliénable de disposer d'une liberté totale, d'exercer leur souveraineté et du droit à réaliser l'intégrité de leurs territoires.
- Conformément au principe dictant de mettre fin rapidement, sans préalables ou conditions, au colonialisme sous toutes ses formes, afin de réaliser le développement économique et socioculturel des peuples en lutte, annonce au monde entier, sur la base de la libre volonté populaire fondée sur les principes de l'option démocratique, la naissance d'un Etat libre, indépendant, souverain, régi par un système national démocratique, arabe, d'orientation unioniste progressiste et de religion islamique, dénommé République Arabe Sahraouie Démocratique.

En harmonie avec sa doctrine, son orientation et la voie qu'il s'est tracé, cet Etat arabe, africain, non-aligné, proclame son respect pour les chartes et les traités internationaux, ainsi que son attachement à la Charte des Nations unies, à celle de la Ligue Arabe, à celle de l'Organisation de l'Unité Africaine tout en réaffirmant son engagement à la proclamation universelle des Droits de l'Homme.

Le peuple arabe en République Arabe Sahraouie Démocratique, tout en étant résolu à défendre son indépendance, son intégrité territoriale et à prendre en main ses ressources et ses richesses naturelles, lutte aux côtés de tous les peuples épris de paix, pour le renforcement de la paix et la consolidation de la sécurité dans le monde entier. Il soutient tous les mouvements de libération en lutte pour se soustraire à la domination colonialiste.

En ces termes historiques où se proclame la naissance de ce nouvel Etat, la République Arabe Sahraouie Démocratique lance un appel à tous les pays frères et aux Etats du monde entier pour la reconnaître et exprime, en même temps,

son désir sincère d'établir des relations avec eux sur la base de l'amitié, de la coopération et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

La République Arabe Sahraouie Démocratique lance également un appel à la communauté internationale, qui a pour objectif l'instauration du droit et de la justice et qui œuvre pour le renforcement des fondements de la paix et de la sécurité, afin qu'elle participe à l'édification et au développement du nouvel Etat, garantissant ainsi la dignité et la prospérité, conformément aux aspirations de l'homme sahraoui.

Le Conseil National Provisoire, représentant la volonté du peuple en République Arabe Sahraouie Démocratique.

Fait à Bir Lahlou, le 27 Safar 1396 de l'Hégire, correspondant au 27 février 1976.



Bir Lahlou, 27 février 1976

Au premier plan, de g. à dr. : M'Hamed ould Ziyou (président du Conseil national provisoire), Mahfoud Ali Beiba, El Ouali Moustafa Sayed (secrétaire général du Front Polisario, mort au combat en juin 1976)

LA CRÉATION DE LA RASD A ÉTÉ ANNONCÉE DANS LA NUIT EN PLEIN DÉSERT

De notre envoyé spécial Paul Balta

Bir-Lahlou. C'est en plein désert, dans la nuit du vendredi au samedi 28 février, que le Front Polisario a proclamé la naissance de la République arabe sahraouie démocratique. La cérémonie s'est déroulée en présence de quelques milliers de Sahraouis et d'une quarantaine de journalistes.

Les correspondants de la presse internationale accrédités à Alger, les envoyés spéciaux des journaux français qui ont « couvert » la visite de M. Mitterrand en Algérie et les journalistes algériens avaient été informés vendredi, peu avant midi, qu'un avion spécial « les emmènerait dans le Sud pour un événement important ». Aucune autre explication n'était donnée.

Arrivés à Tindouf vers 18 heures, nous étions conduits peu après au petit hôpital de la ville pour voir une vingtaine de blessés sahraouis qui venaient d'y être transportés. Le spectacle était insoutenable: des petits enfants et des femmes affreusement mutilés et brûlés au napalm. Ici, un enfant de huit ans pleure, le bras amputé; à côté, un autre, âgé de trois ans, hurle de douleur, la peau brûlée laisse apparaître la boîte crânienne. Plus loin, deux femmes... L'une d'elles, l'épaule mise à vif par le napalm trouve la force de raconter ce qui s'est passé: depuis le 22 février, les avions marocains attaquent systématiquement les camps de réfugiés civils dans la région de Guelta Zemmour et Oum Dreiga. Ils commencent par lancer du napalm pour obliger les gens à s'enfuir, puis ils les mitraillent. Le médecin-chef de l'hôpital montre les plaies purulentes qui viennent d'être désinfectées et explique: « Cela est dû au fait que les

blessés se trouvaient à plus de mille kilomètres d'ici. Ils n'ont pu recevoir les premiers soins avant leur arrivée à Tindouf, trois ou quatre jours après les bombardements ».

À 21 heures, un long convoi de Land-Rover et de Toyota se forme et prend la direction du Sahara Occidental. Après avoir roulé pendant plus de deux heures, nous traversons un grand campement et brusquement... quelque trois mille femmes et enfants forment un large cercle autour d'un mât au pied duquel une unité de maquisards présentera les honneurs quand le drapeau du Front Polisario sera hissé. À côté, des tentes d'honneur décorées aux couleurs du Polisario.

À 0 heure, M. Ould Ziou, président du Conseil national provisoire sahraoui, entouré des quarante membres de cette assemblée, et M. Mahjoub La-roussi, Secrétaire général adjoint du Front Polisario, qu'entourent d'autres dirigeants, s'avancent au milieu du cercle pour lire en arabe avec solennité la proclamation d'indépendance.

Chaque phrase est ensuite traduite en français et en espagnol. Les femmes lancent des youyou de joie. Tout le monde chante l'hymne sahraoui tandis que des fusées sont lancées dans le ciel en guise de feu d'artifice et que des rafales de mitraillettes sont tirées comme dans les fantasias. Il règne un atmosphère de fête.

M. Sayid El Ouali, Secrétaire général du Front Polisario, regarde la scène, ému et souriant. Il demeure le principal responsable du Front Polisario, M. Laroussi assurant l'intérim quand il se trouve dans la zone de combats.

Au cours d'une conférence de presse tenue sous une tente éclairée de quelques lampes tempêtes, M. El Ouali explique: « La décision qui vient d'être prise exprime la volonté de notre peuple et elle est conforme à la Charte de l'ONU, à celle de l'OUA et à celle de la Ligue arabe ». Il affirme que le peuple sahraoui s'est autodéterminé dans la guerre. Le fait est que d'après le dernier décompte précis effectué par les membres de la Croix-Rouge qui sont sur place, quarante-cinq mille réfugiés se trouvent actuellement en territoire algérien, et vingt mille autres au Sahara qui, si la situation se détériorait gravement, seraient prêts à franchir la frontière pour se mettre à l'abri des bombardements.

M. El Ouali indique que la jeune république disposera de différentes institutions: un Conseil de la révolution, un Conseil de gouvernement et un Conseil national qui aura des fonctions législatives.

À 3 heures du matin, les femmes et les enfants regagnent leurs tentes. Les maquisards s'enfoncent dans le désert tandis que nous reprenons la direction de Tindouf. La fête aura duré trois heures, la guerre reprend ses droits.



La République arabe sahraouie démocratique

Quelques données sur sa genèse et son organisation

L'Assemblée générale sahraouie (jema'a) installée par l'Espagne ayant été dissoute par la majorité de ses membres, ceux-ci créent, le 28.11.75, leur propre assemblée formée de 41 membres, le Conseil national provisoire par la « Proclamation de Guelta ». Ce premier parlement rédige un Acte constitutionnel provisoire et proclame le 27.2.1976 la RASD. Sept commissions sont mises en place pour organiser l'Etat. Ce Conseil provisoire nomme le premier gouvernement de la RASD le 4.3.1976.

La première constitution de l'Etat a été rédigée en août 1976, révisée depuis lors à plusieurs reprises.

Le Conseil national a été réactivé en octobre 1995 après une révision de la Constitution. Elu au scrutin secret pour une période de 18 mois, il comprend actuellement 51 membres.

Une deuxième chambre, le Conseil consultatif des notables, a été mise en place en 2000.

Le pouvoir exécutif est exercé par le chef de l'Etat, il est élu par le Congrès du Front Polisario. Le Président nomme le gouvernement, dirigé par un Premier ministre. En décembre 2004 les responsables de daïra (villages) et de wilaya (départements) ont été démocratiquement élus.

Le pouvoir judiciaire est exercé par des tribunaux, soumis à un haut conseil de la magistrature.

Durant ses trente ans d'existence, la République sahraouie a été reconnue diplomatiquement par 82 Etats dans le monde.

Elle est membre de l'Union africaine et du Parlement panafricain créé en mars 2004.



Brève chronologie du conflit du Sahara Occidental

- 1963 Le Sahara espagnol est inscrit sur la liste de l'ONU des territoires à décoloniser.
- 1970 L'ONU rappelle à l'Espagne ses obligations.
- 1973 Création du Front Polisario, mouvement de libération sahraoui.
- 1974 L'Espagne procède au recensement de la population en vue d'un référendum d'autodétermination.
- 16.10.1975 La Cour Internationale de Justice de La Haye rejette les revendications du Maroc et de la Mauritanie sur le Sahara espagnol.
- 6.11.1975 Marche verte et invasion militaire.
- 14.11.1975 Accord tripartite de Madrid, l'Espagne cède l'administration du territoire au Maroc et à la Mauritanie.
- 27.2.1976 Proclamation de la RASD.
- 1975-1978 Guerre de libération du Front Polisario contre le Maroc et la Mauritanie.
- 1979 Traité de paix avec la Mauritanie, la guerre se poursuit contre le Maroc, qui met en place sa stratégie des « murs ».
- 1980-1982 Le comité ad hoc de l'OUA négocie avec le Front Polisario et le Maroc un plan de paix. Le Maroc accepte le principe d'un référendum.
- 1982 Admission de la RASD à l'OUA.
- 1988 Le plan de paix de l'OUA est repris par l'ONU et accepté par les deux parties.
- 1990 L'ONU avalise le plan de règlement, qui prévoit l'organisation d'un référendum sous la conduite exclusive des Nations unies, devant permettre au peuple sahraoui de choisir, sans contraintes militaire ou administrative, entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.
- 6.9.1991 Cessez-le-feu surveillé par la MINURSO, Mission des Nations Unies pour un Référendum au Sahara Occidental.
- Le Suisse Johannes Manz est nommé représentant spécial de l'ONU, il démissionne quatre mois plus tard.

- Identification partielle du corps électoral.
- 1997 James Baker est nommé représentant personnel. Après des négociations et la signature des Accords de Houston le 16.9.97, l'identification des votants se termine en janvier 2000.
- 2000 Le Maroc oppose plus de 130'000 recours à la liste des votants.
- 2001 James Baker élabore un nouveau projet, l'accord-cadre ou « plan Baker I », qui prévoit une autonomie pour le Sahara Occidental. Il est refusé par le Front Polisario et accepté par le Maroc.
- 2003 Nouveau plan, appelé Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ou « plan Baker II », accepté par le Front Polisario et refusé par le Maroc. Il prévoit un référendum après une période d'autonomie de cinq ans.
- 2004 James Baker démissionne, il sera remplacé par le Néerlandais Van Walsum en 2005, chargé de relancer le processus.
- 6.11.2005 Le roi du Maroc propose à nouveau une solution d'autonomie au sein du Maroc.
- 30.4.2006 Le mandat de la MINURSO arrive une fois de plus à échéance.

INVITATION À TOUS



30^e Anniversaire de la République Arabe Sahraouie Démocratique

La représentation du Front Polisario en Suisse,

Le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui

*vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la réception qu'ils donneront
à l'occasion de la fête nationale de la République Arabe Sahraouie Démocratique*

***mardi 7 mars 2006
de 19 h à 21 h***

Hôtel Le Gentil – Le Forum

9, avenue Sainte-Clotilde – 1205 Genève

Yahia H. Zoubir est professeur en relations internationales et management international à Euromed Marseille, Ecole de management, après avoir enseigné aux Etats-Unis. Il est l'auteur de nombreux articles sur le Maghreb, le Moyen Orient et le Sahara Occidental. Il a co-édité en 1993 l'ouvrage «International Dimensions of the Western Sahara Conflict». Il résume ici en quelques lignes toute l'histoire du peuple sahraoui en insistant sur la légalité de la lutte pour l'autodétermination.

SAHARA OCCIDENTAL : 30 ANS DE LUTTE

Yahia H. ZOUBIR

Voilà trente ans déjà depuis que l'Accord Tripartite entre Madrid, Rabat et Nouakchott a été signé. Cet accord a montré la trahison de la puissance coloniale espagnole envers le peuple sahraoui qu'elle avait colonisé depuis 1884. Voilà aussi déjà trente ans qu'a eu lieu la «marche verte» orchestrée par le Maroc pour conquérir, en violation du droit international et malgré les nombreuses résolutions onusiennes, un territoire qui ne lui appartient pas. Le peuple sahraoui a poursuivi depuis une lutte légitime pour son droit à l'autodétermination.

Il s'est d'abord opposé à l'invasion et aux sévices du Maroc par une lutte armée acharnée; puis, depuis la mise en place du cessez-le-feu de septembre 1991, par une lutte diplomatique et politique afin de faire valoir ses droits. Ce peuple a prouvé sa dignité en survivant dans les camps de réfugiés dans le sud-ouest algérien, et ce dans des conditions extrêmement difficiles, et en opposant une résistance pacifique dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Malgré les soutiens dont a

bénéficié le Maroc de la part des Etats-Unis, de la France et des monarchies du Golfe, le Maroc n'a pas réussi à subjuguier ce peuple fier, épris d'un grand sens d'indépendance et de justice. Malgré la disproportion des moyens le Maroc n'a pas réussi, malgré la faiblesse de l'ONU, à faire valoir ses revendications irrédentistes. Le plus grand hommage que l'on puisse rendre au peuple sahraoui est qu'en dépit des sévices et de l'injustice qu'il a subis, il n'a jamais eu recours au terrorisme. Au contraire, il a lancé une «Intifada» (soulèvement pacifique) dans les territoires occupés contre l'opresseur marocain; celui-ci a réagi avec une violence inouïe, sans distinction aucune, contre des gens désarmés, assoiffés de droit et de justice et dont le seul tort est de faire valoir leur droit à l'autodétermination, un droit qui leur est reconnu par la communauté et les institutions internationales. Quels que soient les moyens qu'utilisera la puissance coloniale marocaine, le peuple sahraoui sortira vainqueur comme l'a montré l'histoire des peuples opprimés.



Hafida Ameyar est journaliste et s'exprime dans la presse indépendante algérienne. Elle suit la question du Sahara Occidental depuis 1990, elle est l'auteure de nombreux articles sur la question et d'un livre, «Sahara occidental, Que veut l'ONU?», paru en 2000. Elle insiste ici sur les nouvelles perspectives du conflit du Sahara Occidental, soulignant la persistance de la volonté d'indépendance chez les jeunes Sahraouis, malgré 30 ans d'occupation militaire et civile marocaine.

La RASD: QUEL AVENIR?

Hafida AMEYAR

Depuis mai 2005, on assiste à une nouvelle dynamique dans les territoires sahraouis sous occupation marocaine, qui touche également des régions du sud du Maroc. Les Sahraouis et plus particulièrement les jeunes, étudiants, lycéens et collégiens, affichent plus ouvertement les couleurs du drapeau de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), au prix de leur vie, affrontant les forces coloniales marocaines seulement avec leur jeune corps et leurs rêves grandioses d'émancipation.

Que dire sur la cause du Sahara Occidental et sur l'avenir de la RASD, si ce n'est de mettre en exergue la détermination de la population sahraouie, aujourd'hui plus consciente que par le passé, à se libérer de la tutelle marocaine et de prendre sa destinée en main? La violence, voire l'agression, dont fait preuve le royaume chérifien, ne trompent personne.

Comme diraient les psy, elles interdisent «toute possibilité d'évaluer celui qui cherche une reconnaissance et toute perspective d'échange». Elles montrent aussi que les dirigeants marocains souffrent d'une incapacité à communiquer et à supporter leur défaite, refusant d'élaborer le deuil ou la perte d'un territoire non autonome, inscrit sur la liste des territoires à décoloniser. En voulant imposer à tout prix leur vision des choses par la force (une pseudo autonomie) et en comptant sur la lâcheté de certains gouvernants et la complicité d'autres États, membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies.

On pourrait certes avancer l'idée d'un Etat sahraoui indépendant lointain, si l'on se réfère à l'intransigeance marocaine, aux moyens lourds déployés pour faire taire l'Intifada dans un territoire fermé aux observateurs internationaux indépendants, aux tergiversations d'une ONU souvent otage des batailles entre les puissances occidentales autour du nouveau partage du monde. On pourrait aussi dire que le plan Baker est toujours d'actualité et, donc, que les négociations entre les deux parties en conflit se jouent aujourd'hui sur le terrain, entre les forces d'occupation et la population sahraouie, avant de céder la place aux politiques... Toutes les hypothèses sont peut-être permises, sauf que les prétextes et arguments mis en avant, toutes ces années par les autorités de Rabat et leurs principaux soutiens, n'accrochent pas. Pas même la nouvelle génération des Sahraouis élevée sur sa terre natale



et assoiffée d'indépendance. Et ne semblent pas convaincre les Marocains, ceux-là mêmes qui ont le courage d'exprimer leur incompréhension devant les slogans de démocratie, une démocratie amputée du respect du droit le plus élémentaire: le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Pour terminer, j'aimerais rappeler des propos tenus, il y a quelques semaines, par une lycéenne sahraouie d'El Ayoun occupée, dans l'hebdomadaire marocain El Bidaoui (du 28 novembre 2005). Cette jeune fille, qui s'est faite appelée Oum Lahna (qui veut dire: mère de la paix) avait affirmé que la vie sous l'autorité du Front Polisario signifiait avant tout la vie «sous la souveraineté sahraouie». Et que s'il fallait parler d'«allégeance» comme le lui demandait le journaliste, autant parler de «notre allégeance au Sahara et à ses gens». Oum



Lahna s'était clairement déclarée comme une «Sahraouie», promettant que cette indépendance, qui n'a pas pu être arrachée par les aînés «pour une raison ou pour une autre», interpelle aujourd'hui les jeunes Sahraouis, qui feront «en sorte de la réaliser».

Les Nouvelles sahraouies ont reçu d'un activiste des droits humains habitant El Ayoun au Sahara Occidental sa description de la situation actuelle. Dans une lettre qui nous est parvenue fin décembre, il nous a fait part de ses impressions. Son témoignage aboutit à un appel à l'aide auquel nous ne pouvons rester insensibles.

TEMOIGNAGE

En tant qu'activiste des droits de l'homme je confirme que la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara Occidental ne cesse de s'aggraver depuis le 21 mai dernier, date de déclenchement d'une série de manifestations pacifiques en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui.

La répression marocaine est à son apogée: les arrestations, les enlèvements, la torture en pleine rue et aussi dans les commissariats et dans les locaux secrets (PC-CMI) des femmes, des hommes et des enfants, sont devenus une

pratique quotidienne de l'appareil répressif marocain, surtout à El Ayoun. L'assassinat de Hamdi Lambarki, le 30/10/2005 et l'indignation qu'il a suscitée parmi les Sahraouis et aussi dans l'opinion internationale, ne semble pas freiner l'appareil répressif marocain. Pas plus tard que le vendredi 16/12/2005 les autorités marocaines ont commis des atrocités abominables contre les Sahraouis à El Ayoun, suite à une manifestation pacifique au quartier «al fath»: plus d'une centaine de personnes blessées, parmi elles plus d'une cinquantaine torturées dans le maudit local

du PC-CMI, transportées dans des véhicules des GUS (Groupes Urbains de Sécurité), puis abandonnées aux alentours d'El Ayoun vers 4 h et demi du matin, parmi elles il y a des femmes. A titre d'exemple je cite ici le cas d'un jeune Sahraoui que les tortionnaires ont jeté à Foug el Oued (18 km à l'ouest de la ville) après l'avoir tabassé sur place, débarrassé de ses vêtements et rempli les oreilles de sable. Un autre jeune Sahraoui a été trouvé enfermé dans un égout sous un pont, tout nu. Un troisième a été laissé à 16 km à l'est d'El Ayoun dans un état lamentable. Une dizaine de chiens errants l'ont accompagné jusqu'à l'entrée de la ville, heureusement ils n'étaient pas aussi méchants que les policiers marocains.

Les établissements scolaires n'échappent pas à cette répression aveugle qui a touché les écoles, les collèges et les lycées. Aujourd'hui des centaines de policiers marocains en civil sont déployés dans les écoles et dans les rues, en plus des gendarmes, des forces auxiliaires et de l'armée qui quadrillent la ville d'El Ayoun.

En tant que défenseur des droits de l'homme et à l'instar de mes collègues, j'éprouve les plus grandes difficultés à observer et documenter les violations des droits humains, à cause des menaces de poursuites et des intimidations émanant de l'appareil répressif marocain. Reste à préciser ici que les différentes autorités marocaines, administratives, sécuritaires, judiciaires et même médicales ont contribué, chacune à sa manière, à la persécution des Sahraouis.

La police enlève, torture et fait la loi de la jungle en toute impunité, les juges condamnent sur la base des procès-verbaux fabriqués par la police judiciaire, et même les hôpitaux publics refusent de soigner les blessés de la torture. S'ils les acceptent, ils refusent de leur délivrer un certificat médical! C'est vraiment la loi de la jungle et le peuple sahraoui dans les territoires occupés se trouve aujourd'hui face à un Etat répressif. Seule une protection internationale peut le sauver de la répression marocaine et contribuer à faire respecter ses droits légitimes.



Claude Bontems est professeur à la Faculté de Droit de l'université de Sceaux. Il est l'auteur de «La guerre du Sahara occidental», paru en 1984. Il nous livre ici un impressionnant raccourci historique du conflit tout en jugeant de façon pessimiste les perspectives d'application du droit international.

LA DECOLONISATION INACHEVEE : LE SAHARA OCCIDENTAL

Les limites du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Vers la fin des années cinquante, au vingtième siècle, un grand courant de liberté traverse la planète, il aboutit au démantèlement des grands empires coloniaux et à l'adoption solennelle des principes devant régir les processus de décolonisation (Nous faisons allusion ici aux deux célèbres résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) adoptées par l'ONU en 1960).

Ne nous laissons pas leurrer, si nombre d'État saluèrent cette mesure comme un progrès dans l'humanisation des relations internationales, pour d'autres, il s'agissait surtout d'abattre un obstacle de taille dans la marche vers leur hégémonie économique.

Un territoire entrant, comme tant d'autres, dans le cadre de ce processus de décolonisation, il s'agit du Sahara qui à l'époque s'appelait espagnol. Territoire peu peuplé, parfaitement délimité et recelant d'importantes richesses, il devint, à ces trois titres, un territoire convoité, en particulier par son voisin immédiat : le Maroc.

À trois reprises, le Sahara Occidental frôla l'indépendance. En 1974, son colonisateur, l'Espagne, fit part de son intention d'organiser un référendum d'autodétermination et d'indépendance. Le Maroc riposta par la demande de saisine pour avis de la Cour Internationale de Justice de La Haye et par le lancement de la célèbre «Marche Verte» en 1975. En 1984, après son admission à l'O.U.A.

et son retrait volontaire, le Sahara voyait l'organisation régionale africaine organiser à son profit un véritable plan de paix qui reposait sur trois principes très simples : cessez-le-feu, négociations entre les deux adversaires (Sahara Occidental et Maroc), organisation d'un référendum d'autodétermination et d'indépendance libre de toute contrainte administrative et militaire. Par son refus de participer effectivement aux négociations, le Maroc paralysa la mise en œuvre de ce plan de paix. En 1988, le Secrétaire général de l'O.N.U., Perez de Cuellar pensa qu'il était possible de passer outre à la passivité du Maroc.



Le pensa-t-il réellement? C'est possible. Voulut-il se livrer à une démonstration par l'absurde qu'il était impossible d'accorder au Sahara Occidental son

indépendance? C'est tout aussi possible; de même, également, qu'il est possible qu'il ait entendu donner du temps au Maroc, qui, à l'époque, se trouvait dans une situation critique sur le plan international, ayant lassé ses principaux protecteurs.

Perez de Cuellar décida de lancer le processus référendaire sans l'accord préalable du Maroc et, pour ce faire, il fit adopter le principe de la MINURSO (Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara Occidental).

Cette initiative qui perdure, qui a soulevé maints et maints espoirs, maintes et maintes déceptions, nous permet de fixer les limites du droit des peuples à l'autodétermination. La décision de Perez de Cuellar constitue un échec catastrophique. En quinze ans, aucun progrès n'a réellement été accompli. Le Front Polisario, de concession en concession, a davantage perdu du terrain qu'il n'en a gagné. L'indépendance n'existera que pour autant que les grandes puissances auront la volonté de faire pression sur le Maroc afin de contraindre ce dernier à l'accorder aux Sahraouis. Ainsi, un référendum n'a d'autre valeur que de confirmer, de légaliser ce dont les protagonistes ont convenu. Un référendum ne crée pas l'indépendance, il ne fait que confirmer l'accord préalablement intervenu entre puissance colonisatrice et pays colonisé. Faute de cet accord, volontaire ou imposé, un référendum ne peut avoir lieu. C'est ce que nous enseigne, hélas, l'histoire du Sahara Occidental. Les grands principes du droit international public n'existent que dans la mesure où ils sont sous-tendus par la volonté des États capables d'en imposer le respect, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. En l'état actuel de la situation, le peuple sahraoui est condamné à continuer de vivre écartelé entre l'exil et l'occupation marocaine et à attendre un hypothétique retournement de la situation internationale, à vivre comme les peu-

ples kurde ou basque, ou bien à accepter l'association avec le Maroc et à «bénéficier» d'une autonomie plus ou moins large au sein d'une souveraineté marocaine.

S'il est exact que le Maroc a beaucoup investi dans ce qu'il appelle ses provinces sahariennes, il n'en demeure pas moins que ses investissements n'ont en rien profité à la population sahraouie qui est demeurée sur son territoire. Par ailleurs, la population qui vit dans les camps de réfugiés de la région de Tindouf est devenue la victime du succès de sa gestion par le Front Polisario. Les efforts de scolarisation, de maintien d'un système de santé particulièrement efficace ont porté leurs fruits: une population alphabétisée à un haut niveau ne peut se contenter pour tout avenir d'une existence dans des camps de réfugiés. Elle a perdu cette mentalité de réfugié, elle aspire à une existence normale, supérieure à celle qui lui est proposée, d'autant plus que les aspects militaires ne jouent désormais qu'un rôle tout à fait secondaire dans l'affaire du Sahara Occidental.





**Notre programme
solaire se poursuit.
Une équipe du groupe
vaudois devrait pouvoir
se rendre sur place
pour en assurer le suivi
et évaluer les nouvelles
étapes à préparer.**

**Participez au financement
de ce voyage
pour 3 personnes.**

**Versez vos dons
à notre ccp 12-6818-7**



ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8 – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – 2063 Fenin (NE) – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern